

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE

SESSION MAI 2020

Rectorat

Direction des
Examens et
concours

DEC 2-2

Inscription au BIA des candidats individuels

Ce site d'inscription est réservé aux candidats "grand public", c'est-à-dire :

→ qui s'inscrivent en candidats libres (ni scolarisés ou rattachés à un organisme de formation)

→ qui résident dans l'Académie de Nantes : départements 44, 49, 53, 72 et 85.

Les candidats résidant dans un autre département doivent s'adresser au Rectorat de leur lieu de résidence.

Adresse du site d'inscription

Pour les candidats grand public : <https://divins-bia.ac-nantes.fr/grand-public/bia/>

Ouverture du registre d'inscription

Du mercredi 29 janvier au mercredi 11 mars 2020.

A côté des champs obligatoires repérés par une *, vous devez renseigner la rubrique « ETAB FORMATION » en sélectionnant « individuels » + « département » où vous êtes installé pour préparer cet examen.

La confirmation d'inscription doit être éditée, signée par le candidat et transmise **pour le mardi 17 mars 2020** à l'adresse ci-dessous :

Rectorat de l'Académie de Nantes
DEC 2-2
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3

Elle doit être accompagnée, pour les candidats grand public, d'une copie de votre carte d'identité.

Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, en compensation, un aménagement des conditions d'examen.

La demande d'aménagement doit être formulée en utilisant les formulaires disponibles sur le site internet de l'Académie : www.ac-nantes.fr (Examens > Aménagements d'épreuves)

Le dossier de demande d'aménagements d'épreuves doit être constitué dès l'inscription.

Nature des épreuves

Les épreuves s'effectuent sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve écrite obligatoire porte sur :

- la météorologie et l'aérologie ;
- l'aérodynamique, l'aérostatique et les principes du vol ;
- l'étude des aéronefs et des engins spatiaux ;
- la navigation, la réglementation et la sécurité des vols ;
- l'histoire et la culture de l'aéronautique et du spatial.

Durée totale de l'épreuve obligatoire : 2h30

Durée de l'épreuve facultative (anglais) : 30 mn